

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DSJS

Date

8 décembre 2025

Numéro

25.194

Heure

14h49

Auteur-e(-s) : Laurence Castillon

Titre : Bilan sanitaire des canicules 2025 et perspectives

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Le Conseil d'État est prié d'informer le Grand Conseil sur la politique sanitaire mise en place à l'été 2025 pour lutter contre les effets des canicules sur les personnes âgées.

Nous le remercions particulièrement de :

- évaluer le « degré de couverture » (pourcentage de personnes âgées qui demandent à être régulièrement contactées en période de canicule dans les communes développant un tel programme) ;
- lister les pistes de solutions pour réduire la pression sur les cabinets médicaux et sur les urgences lors d'épisodes caniculaires qui se déroulent parfois en l'absence des médecins traitants ou des proches ;
- répertorier les mesures prises par les communes et le canton, clarifier l'articulation de ces actions entre elles et mettre en évidence tout angle mort dans cette articulation.

Finalement, alors que le réchauffement climatique sera de plus en plus marqué, que la démographie évoluera rapidement (vieillesse de la population, renforcement du 4^e âge) et que la pénurie de soignant-e-s ne devrait pas se résoudre à moyen terme, nous invitons le Conseil d'État à nous préciser ses intentions pour intensifier la lutte contre les effets néfastes des fortes chaleurs sur la santé des personnes les plus âgées aux horizons 2030 et 2040.

Développement (commentaire aux questions) :

Deux vagues caniculaires se sont manifestées à l'été 2025 dans le canton. À l'instar de la ville de Neuchâtel, seules certaines communes déploient à ces occasions une politique de prévention auprès des personnes les plus âgées. Avec des contacts réguliers par téléphone, il est ainsi possible de juger de l'état physique et mental des habitant-e-s qui vivent encore à la maison. Nous remercions donc le Conseil d'État de nous donner son point de vue sur ces dispositifs (communes engagées, « degré de couverture », effets mesurables sur les hospitalisations, autres) et sur l'engagement cantonal.

De plus, la saison estivale pose également des difficultés du point de vue de la disponibilité du personnel médical et des proches et ami-e-s, beaucoup s'absentant de leur domicile pour les vacances d'été. La chaleur et l'isolement peuvent ainsi se cumuler négativement. Nous invitons donc le Conseil d'État à dévoiler ses axes d'action dans le cadre de cette problématique.

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Laurence Castillon

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Monique Erard

Cloé Dutoit

Barbara Blanc

Aurélie Gressot

Céline Dupraz

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Nicolas de Pury

Marina Schneeberger

Olivier Beroud

Yves Pessina

Patrick Erard

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Catherine Loetscher

Richard Gigon

Armin Kapetanovic

Stéphanie Skartsounis

Christine Ammann Tschopp

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 4 mars 2026

Le Conseil d'État remercie l'auteure de l'interpellation pour l'attention portée aux effets sanitaires des vagues de chaleur, en particulier sur les personnes âgées, dans un contexte de changement climatique marqué, de vieillissement démographique et de pénurie persistante de personnel soignant.

Ces enjeux constituent des priorités tant pour la politique de santé publique et la cohésion cantonale que pour la stratégie climatique cantonale.

1. Politique sanitaire mise en place à l'été 2025

À la suite d'une canicule d'une durée exceptionnelle en 2023, le médecin cantonal avait conduit un sondage auprès des partenaires de la santé afin d'évaluer l'impact des fortes chaleurs sur les populations vulnérables. Ce sondage, auquel 114 professionnel-le-s de la santé avaient répondu, a notamment mis en évidence :

- l'inadaptation de certaines infrastructures (EMS, lieux de soins, bâtiments publics et privés) ;
- des températures extrêmes relevées dans certains environnements de soins ;
- un impact significatif de la chaleur dans le monde du travail, y compris à l'intérieur des bâtiments ;
- une vulnérabilité accrue des personnes bénéficiant de soins à domicile, comparativement aux EMS, ces derniers ayant développé des stratégies d'adaptation plus avancées ;
- un retour favorable sur le plan canicule déployé par la ville de Neuchâtel ;
- un impact sanitaire également notable dans les zones situées au-dessus de 800 mètres d'altitude.

Sur cette base, et dans le cadre du Plan climat cantonal, plusieurs services de l'État ont contribué, en 2024 et 2025, à renforcer le dispositif d'adaptation du canton face aux vagues de chaleur.

Dispositifs mis en œuvre

1. Actualisation du plan canicule cantonal

Le service de la sécurité civile et militaire (SSCM), en collaboration avec le médecin cantonal, a mis à jour le plan canicule cantonal. Inspirée de celle développée par la ville de Neuchâtel depuis 2019, une procédure « canicule » clé en main a été élaborée à l'intention des communes et transmise via les organisations régionales de gestion (ORG).

Cette procédure définit l'organisation cantonale et communale, la structure de conduite, la répartition des rôles ainsi que les dispositifs de veille et d'alarme. Sur recommandation du médecin cantonal en avril 2025, les communes ont été invitées à la déployer, avec un appui méthodologique et des supports opérationnels (communication, suivi téléphonique, monitoring).

2. Renforcement des outils de suivi

Dans le cadre d'une phase pilote, le service informatique de l'État de Neuchâtel (SIEN) a renforcé le dispositif existant de la ville de Neuchâtel par le développement d'une plateforme dédiée au suivi des personnes vulnérables. Les résultats ayant été concluants, cet outil pourra être mis à disposition de l'ensemble des communes dès 2026, sous réserve d'adaptations mineures et de clarifications quant à la prise en charge des coûts.

3. Cartographie des îlots de chaleur et urbanisme

Le service de la géomatique et du territoire (SITN) a développé une cartographie des îlots de chaleur, accessible aux autorités communales et au public. Par ailleurs, le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) a publié, en mai 2025, un guide de sensibilisation comprenant des recommandations en matière d'urbanisme et d'aménagement.

4. Veille et alerte sanitaires

Le service cantonal de la santé publique (SCSP) a mis en place un dispositif de veille canicule du 1^{er} juin au 15 septembre 2025. En 2025, une pré-alerte a été adressée le 27 juin, suivie de deux alertes officielles (28 juin et 8 août) sur la base des critères de MétéoSuisse.

Les procédures canicule ont été activées dans les communes participantes, notamment Neuchâtel, Cortaillod, Cressier et Le Landeron, lors des deux épisodes caniculaires.

2. Degré de couverture des dispositifs de suivi

Pour la ville de Neuchâtel, 400 personnes âgées de 75 ans et plus se sont inscrites pour bénéficier d'un suivi en période de canicule, soit environ 9% de cette tranche d'âge.

Lors des deux épisodes caniculaires de 2025, 775 appels téléphoniques ont été effectués par la cellule dédiée, accompagnés de trois visites à domicile, de neuf levées de doute pour des personnes injoignables et de deux engagements d'ambulance.

Les effets de ces mesures préventives sur les hospitalisations ne peuvent toutefois pas être quantifiés précisément, les causes d'hospitalisation étant multifactorielles. En 2023, le Réseau hospitalier neuchâtelois

(RHNe) avait observé une augmentation d'environ 8% des hospitalisations et de 44% des consultations psychiatriques durant une période caniculaire. En 2025, deux pics d'occupation des lits ont été constatés à la suite des épisodes de chaleur, sans qu'il soit possible d'établir un lien causal direct et chiffré.

3. Réduction de la pression sur les cabinets médicaux et les urgences

Le Conseil d'État rappelle que la prévention repose sur une responsabilité partagée entre les autorités publiques, les institutions et les acteurs privés. Les plans canicule communaux constituent des mesures préventives essentielles susceptibles de réduire la pression sur le système de santé.

Les axes prioritaires identifiés sont :

- une communication ciblée, non anxiogène et diffusée au moment opportun, à l'attention des populations exposées ;
- la poursuite d'adaptations architecturales et organisationnelles du bâti ;
- le développement de mesures urbanistiques favorisant les îlots de fraîcheur ;
- une meilleure anticipation des périodes estivales marquées par l'absence des proches et de certains professionnels de santé.

4. Articulation des actions communales et cantonales et perspectives 2030-2040

L'articulation entre les actions cantonales et communales repose sur le plan canicule cantonal, qui fixe un cadre commun tout en laissant une marge d'adaptation locale. Les expériences menées montrent une montée en puissance progressive du dispositif, mais également des disparités entre communes, qui constituent un enjeu à traiter dans les prochaines années.

À moyen et long terme, le Conseil d'État entend intensifier la lutte contre les effets sanitaires des fortes chaleurs dans le cadre du Plan climat 2, dont une première mouture a été mise en consultation auprès des communes. Ce plan intégrera de manière renforcée les dimensions sanitaires, sociales, territoriales et démographiques, en tenant compte du vieillissement de la population et de la pénurie de personnel soignant. Il est encore en cours d'élaboration.

5. Emplois publics et parapublics par région

Le Conseil d'État relève enfin que les statistiques cantonales et fédérales actuellement disponibles ne permettent pas d'identifier de manière directe et harmonisée le nombre d'emplois publics et parapublics par région du canton, rapporté à la population régionale. Elles présentent globalement les emplois totaux par commune et par secteur d'activité économique (primaire/secondaire/tertiaire), mais ne distinguent pas clairement les emplois de la fonction publique et des structures parapubliques, ni ne les ventilent par régions administratives.

Le portail statistique cantonal fournit :

- des données globales d'emplois et d'EPT (par secteurs et tous secteurs confondus (primaire/secondaire/tertiaire)) à l'échelle communale dans [ce lien](#) ;
- des données d'emplois et EPT par secteur d'activité pour tout le canton de Neuchâtel (et non par communes ou par régions) pour l'année 2023 concernant le type d'emploi, par secteur d'activité, dont il ressort notamment ce qui suit en lien avec la question posée dans l'interpellation :

Emplois selon la branche d'activité économique

Emplois et équivalents plein temps (EPT)

Canton de Neuchâtel - par secteur d'activité - 2023

Branche d'activité	Emplois	EPT
Total canton	114 700	91 932
Secteur primaire	2 392	1 824
Secteur secondaire	38 834	36 308
Secteur tertiaire	73 474	53 801

O/84 Administration publique	5 520	4 680
P/85 Enseignement	6 931	4 586
Q Santé et action sociale	17 145	11 898
86 Activités pour la santé humaine	8 948	6 376
87 Hébergement médico-social et social	4 580	3 241
88 Action sociale sans hébergement	3 617	2 281

Le Conseil d'État relève que la répartition régionale des emplois publics et parapublics dépend fortement de la localisation historique des institutions, des infrastructures cantonales et des besoins spécifiques des populations locales.

Conclusion

Le Conseil d'État partage les préoccupations exprimées dans cette interpellation. Il poursuivra ses efforts afin d'adapter les politiques publiques aux défis du changement climatique, du vieillissement de la population et des tensions sur le système de soins, tout en veillant à une répartition équilibrée des ressources sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le Conseil d'État réaffirme en particulier son engagement à développer et à intensifier les mesures de prévention, d'information, de coordination et d'adaptation nécessaires pour réduire les effets néfastes des fortes chaleurs sur la santé des personnes vulnérables, en tenant compte des évolutions climatiques et démographiques anticipées aux horizons 2030 et 2040. Dans ce cadre, il continuera de travailler en étroite collaboration avec les communes, les professionnel-le-s de la santé, les partenaires sociaux et les expert-e-s.